

GUSTAVE WOLTERS

(1870)

WOLTERS, *Gustave-Pierre-Louis-Nicolas*, né à Gand, le 30 septembre 1831.

Études moyennes : Humanités complètes.

Études supérieures : Études d'ingénieur des Ponts et Chaussées à l'École du Génie civil annexée à l'Université de Gand. — Nommé sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, le 19 novembre 1855, à la suite de l'examen final de l'École du Génie civil subi le mois précédent.

Fonctions officielles antérieures à l'entrée dans le corps enseignant de l'Université : Fut, à défaut d'emplois vacants, placé dans la section de disponibilité du corps des Ponts et Chaussées, par arrêté royal du 19 novembre 1855.

Attaché à la Direction des Ponts et Chaussées dans le Hainaut pour les travaux d'amélioration de la Sambre, par arrêté ministériel du 28 avril 1857.

Placé dans la section d'activité à partir du 1 août 1858, par arrêté royal du 7 du même mois.

Attaché à la Direction des Ponts et Chaussées dans la Flandre Orientale, pour les études et les travaux de canalisation de la Lys, par arrêté ministériel du 31 mai 1859.

Nommé ingénieur des Ponts et Chaussées de 3^{me} classe, le 12 décembre 1863 et ingénieur de 2^{me} classe, le 16 janvier 1868, il fut successivement attaché au service général de la Direction des Ponts et Chaussées dans la Flandre Orientale, par arrêté ministériel du 16 avril 1861, attaché aux travaux d'amélioration à exécuter à la Dendre dans cette province, par arrêté ministériel du 5 juillet 1862, et chargé du service d'ingénieur de l'arrondissement de Gand-Eecloo, par arrêté ministériel du 17 mars 1865.

Fonctions dans l'enseignement supérieur. — Date des nominations, promotions et changements d'attributions : Placé dans la 3^{me} catégorie de disponibilité du corps des Ponts et Chaussées pour être détaché à l'École du Génie civil par arrêté royal du 10 novembre 1870, il fut, par arrêté royal du 14 novembre suivant, chargé, à la Faculté des sciences de l'Université de Gand (École spéciale du Génie civil) du cours de construction (dont était détachée la partie des calculs appelée : « stabilité des constructions »), et de la direction des projets et exercices relatifs à cet enseignement. Recut, en même temps, rang de professeur ordinaire, dans la Faculté des sciences.

En restant dans la section de disponibilité du corps des Ponts et Chaussées, et en conservant les attributions académiques précitées, il fut promu successivement, au grade d'ingénieur de 1^{re} classe, à ceux d'ingénieur principal de 2^{me} et de 1^{re} classe, à ceux d'ingénieur en chef directeur de 2^{me} et 1^{re} classe et à celui d'inspecteur général des Ponts et Chaussées, par arrêtés royaux en date des 23 février 1872, 3 juin 1874, 15 décembre 1877, 31 mars 1879, 30 juin 1882 et 31 août 1890.

Nommé recteur de l'Université de Gand pour accomplir la période académique 1885-1888, par arrêté royal du 31 mai 1887, il fut renommé en la même qualité, pour la période 1888-1891, par arrêté royal du 2 octobre 1888.

Nommé inspecteur des études à l'École spéciale du Génie civil et des Arts et Manufactures annexée à l'Université de Gand, par arrêté royal du 16 juin 1892.

Déchargé, sur sa demande, à l'École spéciale du Génie civil, de la deuxième et troisième partie du cours de construction, à l'exclusion des fondations, par arrêté royal du 30 mars 1895.

Déchargé des fonctions d'inspecteur des études à l'École spéciale du Génie civil et des Arts et Manufactures annexée à l'Université de Gand, et chargé des fonctions d'administrateur-inspecteur de cette Université et de directeur des Écoles du Génie civil et des Arts et Manufactures y annexées, en

conservant les attributions professorales, par arrêté royal du 28 février 1895.

Admis à l'éméritat et déchargé de ses fonctions universitaires, par arrêté royal du 7 novembre 1901.

Commissions royales et Conseils de perfectionnement : Nommé membre de la commission consultative instituée près du Département des travaux publics pour la solution des questions qui se rattachent à la police des machines à vapeur, par arrêté ministériel du 31 décembre 1867.

A fait de droit partie du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : a) en qualité de recteur, du 31 mars 1887 au 10 octobre 1891; b) en qualité d'administrateur-inspecteur, du 28 février 1895 jusqu'à son admission à l'éméritat (10 décembre 1901).

A fait de droit partie du Conseil de perfectionnement des Écoles du Génie civil et des Arts et Manufactures annexées à l'Université de Gand, à partir du 16 juin 1892, comme inspecteur des études à l'École spéciale, et, à partir du 28 février 1895 jusqu'à son admission à l'éméritat, comme directeur des Écoles.

Décorations : Nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, le 12 septembre 1875.

Reçoit, la décoration commémorative instituée à l'occasion du cinquantenaire de l'établissement des chemins de fer de Belgique, par arrêté royal du 15 novembre 1884.

Nommé officier de l'Ordre de Léopold, le 8 avril 1885.

Reçoit, par arrêté royal du 17 juin 1886, la médaille civique de première classe instituée par les arrêtés royaux du 21 juillet 1867 et du 15 janvier 1885.

Reçoit, par arrêté royal du 31 décembre 1892, la croix civique de 1^{re} classe instituée par les mêmes arrêtés royaux du 21 juillet 1867 et du 15 janvier 1885.

Nommé commandeur de l'Ordre de Léopold, le 10 juin 1896.

Nommé grand-officier de l'Ordre de la Couronne, le 22 Mai 1912.